



COMMUNE DE DOURGNE CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 26 août 2019, le Conseil Municipal de DOURGNE s'est réuni en mairie, Salle Gabriel Pujol, le 2 septembre 2019 à 20h30, sous la présidence de M. Christian REY, maire.



Compte rendu de la séance du 2 septembre 2019



Présents : REY Christian, Maire,
CARRIE Monique, TAILLIS Didier, IZAR Pascale, Adjointes,
COUGNAUD Dominique, TOURNIER Christiane, BAYSSETTE Alain, REY
Gilberte, GAÏANI Didier, RABAUD Jean, BODINIER Jacqueline, AUDOIN
Pierre.

Excusé : SICARD Mathieu (pouvoir à Mr GAÏANI Didier).

Absent : RIVALS Roselynn, BEILLARD Adrien.

Secrétaire de séance : REY Gilberte.



Le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.



Monsieur le Maire, informe l'assemblée, qu'un point sera rajouté à l'ordre du jour concernant une régularisation d'occupation du domaine public communal.

1. **Décision Modificative Budget Commune & Assainissement.**

20190902DL45

7.1.4

Madame CARRIE Monique, présente à l'assemblée les décisions modificatives qui doivent être réalisées au niveau du budget de la commune et de l'assainissement :

Budget Commune

DM1 : virement de crédits (opération Chemin de Dom Robert)

Crédits à ouvrir : D/I : article 2315 op 321 = 3 352€

Crédits à réduire : D/I : article 2315 op 283 = - 3 352€

DM2 : crédit(s) supplémentaire(s) (opération Chemin de Dom Robert)

Comptes dépenses : D/I : article 2315 op 321 = 5 648€

Comptes recettes : R/I : article 1323 op 321 = 2 824€

Comptes recettes : R/I : article 1322 op 321 = 2 824€

DM3 : virement de crédits (opération Matériel Divers)

Crédits à ouvrir : D/I : article 2158 op 238 = 6 000€

Crédits à réduire : D/I : article 2315 op 283 = - 6 000€

DM4 : virement de crédits (opération Impasse Rue des Couteliers)

Crédits à ouvrir : D/I : article 2111 op 285 = 5 000€

Crédits à réduire : D/I : article 2315 op 283 = - 5 000€

DM5 : virement de crédits (opération Voirie)

Crédits à ouvrir : D/I : article 2315 op 313 = 30 000€

Crédits à réduire : D/I : article 2315 op 283 = - 30 000€

DM6 : virement de crédits (opération AEP Les Carles)

Crédits à ouvrir : D/I : article 2031 op 320 = 7 000€
Crédits à réduire : D/I : article 2315 op 283 = -7 000€

Budget Assainissement

DM1 : crédit(s) supplémentaire(s) (opération Réseau)

Comptes dépenses : D/I : article 2315 op 10001 = 40 000€
Comptes recettes : R/I : article 1641 op ONA = 40 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ *Valide les décisions modificatives présentées ci-dessus.*

2. Proposition emprunts pour la réalisation des travaux de la 3^o tranche Avenue du Maquis.

20190902DL46 Budget Commune

20190902DL47 Budget Assainissement

7.3.1

Madame CARRIE Monique, informe le Conseil, qu'une consultation pour un emprunt au budget de la commune 470 000€ et au budget de l'assainissement 215 000€ a été réalisée auprès de 3 établissements bancaires (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et Banque Postale), ces emprunts, seront rattachés à l'opération 'aménagement de l'Avenue du Maquis (tranche 3)'.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les offres, retient la proposition de la Banque Postale, pour une durée du contrat de prêt de 20 ans et un taux d'intérêt annuel fixe de 0.88%, sur les 2 emprunts.

- ▶ *Mandate Monsieur Le Maire pour toutes démarches relatives à ce dossier.*

3. Avis sur la modification des Statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

20190902DL48

6.4

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que des modifications des statuts doivent entrer en vigueur au sein du syndicat mixte du PNRHL. Ces modifications ont pour objet de prendre en compte essentiellement, le classement de la commune de Lacabarède, des 10 communes partenaires, d'intégrer les fusions des communes et des 2 Régions (ex Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon) ainsi que la prorogation de classement jusqu'au 12 décembre 2027.

En tant que commune membre, le Conseil peut émettre des observations sur ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ *Adopte les modifications des statuts du Syndicat Mixte du PNRHL.*

4. Proposition déclassement et cession d'une parcelle du domaine public au profit de Madame COMMELIN.

20190902DL49

3.5.1

Monsieur le Maire, nous informe qu'une régularisation d'occupation du domaine public doit être réalisée au profit de Madame COMMELIN, demeurant 4 côte des Moulins. Actuellement, une partie de son devant de porte et terrasse se trouve sur le domaine communal.

Il est demandé au Conseil de déclasser et céder cette parcelle pour régulariser cette situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ *Prononce le déclassement de cette parcelle après le bornage effectué par un géomètre ;*
- ▶ *Décide de céder à Madame COMMELIN la parcelle au prix de 10€ le m² ;*
- ▶ *Dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;*
- ▶ *Mandate Mr le Maire pour toutes démarches relatives à ce dossier.*

5. QUESTIONS DIVERSES

↗ Travaux Divers:

- Côte des Moulins = démarrage des travaux de revêtement (grave ciment) à compter du 2 septembre 2019, la commune prend en charge l'aménagement des parkings (mise en place des cache conteneurs et amélioration de la signalisation pour éviter que les automobilistes redescendent la rue).
- Piscine (Allée de St Stapin) = En continuité des travaux énoncés ci-dessus, l'entreprise effectuera le revêtement définitif au niveau de la piscine.

- ↪ **Travaux Avenue du Maquis :** Les entreprises retenues pour le chantier sont :
 - Voirie : Entreprise EIFFAGE (coût de l'opération 865 267.92€ TTC).
 - Réseau Assainissement : Entreprise MAILLET (coût de l'opération 263 898€ HT).
 - Réseau Eau : Entreprise MAILLET (coût de l'opération 194 719.75€ HT) ce lot est pris en charge par le Syndicat du Sant.

Le chantier doit débiter le 16 septembre 2019, au niveau de la boucherie jusqu'à la rue des Couteliers (les travaux démarrent sur la partie droite en montant), cette portion doit être terminée le 20 décembre 2019.
L'aménagement définitif de l'Avenue est prévu pour fin mai 2020.
Une réunion publique pour informer les riverains du déroulement des travaux est prévue le vendredi 6 septembre 2019 à 20H30 à la salle d'honneur de la Mairie.
- ↪ **Location :** Le studio qui se trouve au-dessus de la Poste a été reloué.
- ↪ **Automnales 2019 :** Elles se dérouleront le 6 octobre 2019 sur la commune, le thème évoqué concernera 'l'amélioration de l'habitat' et par la même occasion le lancement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dont le but est de créer des conditions plus favorables pouvant inciter des mono-propriétaires ou copropriétaires, à investir dans l'amélioration ou la réfection de logements existants dans un périmètre précis.
- ↪ **Achat Ancien Bâtiment IM PRO :** La signature de l'acte d'achat est prévue le 12 septembre 2019.
- ↪ **Fête Votive :** A ce jour, le bilan financier n'a pas été transmis, il y a eu une bonne fréquentation le beau temps était de la partie, il y eu plus de manèges cette année, l'ensemble des bénévoles sont remerciés pour leur implication.
- ↪ **Demande de concession :** Monsieur le Maire, nous informe qu'un courrier lui a été adressé pour l'achat d'une concession. Cette famille possède déjà un caveau au cimetière communal. Vu le manque de place au cimetière et le requérant n'étant pas administré de la commune, il est proposé au conseil de se prononcer par la négative pour une nouvelle concession et informer cette personne qu'une réduction de corps peut être effectuée pour libérer de la place au niveau du caveau existant.
Le Conseil valide cette proposition.
- ↪ **Baylou:** Depuis le reportage réalisé au niveau du Baylou, la fréquentation a fortement augmenté, de ce fait le chemin d'accès est très endommagé. Les personnes qui se rendent sur le site laissent des vêtements (morceaux de tissus) au niveau de la source. Monsieur le Maire souhaite rappeler que l'eau de la source n'est pas potable, qu'une réflexion pourrait être engagée pour créer un parking à la sortie du hameau de la Montagnarié et limiter l'accès direct à la source.
- ↪ **Intersection Chemin de la Montagnarié sur la RD85:** Mr Pierre AUDOIN informe le Conseil que la sortie sur la RD85 au niveau du chemin de la Montagnarié est très dangereuse suite à un manque de visibilité du à la présence en abondance de végétaux au niveau du fossé. Monsieur le Maire, informe que l'entretien de cette voie est à la charge du Conseil Départemental, il propose toutefois que les services techniques débroussaillent la partie la plus gênante en attendant le passage de l'épareuse.

L'ordre du jour étant épuré, la séance est levée à 21H13.